Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215600040-20260322-D021_2026-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## 22 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19 - présents : 18 - votants : 19

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-deux Mars à onze heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ARZAL dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Samuel FÉRET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2026.

**Présents** : Samuel FÉRET, Géraldine TABART, Yvon RIALLAND, Rachel RAITHIER, Hervé LEFEBVRE, Magali FORÊT, Fabrice CHAMPALLE, Geneviève LE GOUALLEC, David DUFOUR, Isabelle MENTION, Wanig LE NEVÉ, Servane LE RAY, Nicolas GUYOT, Séverine JÉHANNO, Thomas OLIVIER, Marie-Pierre RICORDEL, Yolène BÉGO, Jean-François BASCOU.

**Absent excusé** : Bernard MAUDUIT (pouvoir à Samuel FÉRET).

**Secrétaire de séance** : Yolène BÉGO

### 021/2026 Détermination du nombre d'adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que la Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que pour la commune d'Arzal, le nombre maximum des adjoints au Maire est de 5,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, par 19 voix POUR,

- ☐ Décide la création de 5 postes d'adjoints.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Samuel FÉRET.